

	<p style="text-align: center;">REUNION DU COMITE DIRECTEUR</p> <p style="text-align: center;">Samedi 15 janvier 2022</p> <p style="text-align: center;">Visio - Conférence</p> <p style="text-align: center;">09h00 / 12h30</p>
---	---

Bonjour et meilleurs 2022 à tous - Bon comité directeur, prenez bien soin de vous et de votre entourage.

Adoption du PV du CD du 18 septembre 2021 : Adopté à l'unanimité.

*Vous pouvez tous (présidents d'associations ou personnes mandatées) intervenir sur un sujet d'intérêt commun lors des réunions de CD. Il suffit de nous envoyer **obligatoirement 15 jours avant la date de réunion**, une description succincte de votre intervention de manière à pouvoir l'intégrer dans la présentation générale.*

Cette visioconférence est enregistrée

Quelques règles pour travailler dans la convivialité et la sérénité :

- . Respect de l'ordre du jour : pour être inscrits à l'ordre du jour, les sujets doivent faire l'objet d'une demande préalable
- . Intervenir de façon concise et à bon escient sur le sujet en cours
- . Comment demander et prendre la parole, procédure :

Maintenir vos micros fermés (bruits), signaler votre demande en utilisant la commande Zoom « lever de main » puis attendre que les animateurs vous invitent à prendre la parole, ouvrez alors votre micro et faites part de vos observations.

En fin d'intervention, n'oubliez pas de fermer votre micro et de baisser la main.

Merci

Europe

Réunions et contacts **avec l'EAA et l'EFTA** : nous conservons des contacts, réguliers mais nous constatons des divergences d'approche persistantes.

Le marasme actuel est principalement lié au Brexit. Nous rencontrons des difficultés, sur la gestion des stocks de pêche partagés, notamment sur le bar.

M. Guillaume de Lambert des Granges, que nous connaissons bien et avec qui nous avons souvent travaillé, est nommé **Monsieur Brexit pour la pêche**.

Pêche du bar en 2022 : en l'absence de décisions marquantes (nous n'avons pas été entendus, le sujet n'a même pas été abordé !), les mesures actuelles sont reconduites et restent identiques à celles de 2021. Il y aura sans doute une reconduction des mesures 2022 de trimestre en trimestre (nous attendons la publication d'un nouveau texte officiel fin janvier 2022). Cette situation est de plus en plus absurde et inacceptable !!!

Nous n'abandonnerons rien, mais actuellement, vu le contexte, le dialogue est gelé, bloqué.

Quota mensuel : nous espérons une première mise en place possible en 2022 ou 23 ? Cela reste à confirmer.

Mesures 2021 et 2022 sur le Bar

Rappel des mesures 2021 :

Nord du 48^{ème} parallèle : limitation à 2 bars / jour et par pêcheur **de mars à novembre**

Sud du 48^{ème} parallèle : limitation à 2 bars / jour et par pêcheur **toute l'année**

Pour rappel, nos demandes pour 2021 et 2022 :

- Une réglementation commune Nord / Sud durant 8 mois (d'avril à novembre) sans quota journalier (ou à minima 3 bars/jour).
- Poursuite des tests Fishfriend et mise en place de quotas mensuels

Point sur les mesures 2022

- A ce jour, les mesures 2021 sont reconduites pour 2022, mais après ?

Il n'y a pas d'accord conclu entre l'Union Européenne et le Royaume Uni.

Nous sommes toujours confrontés à la mise en place d'un plan d'urgence !

Thon rouge 2021 – Bilan

Situation 2021 : Un quota de 29.345 kg pour la FNPP, soit 1 bague pour 2 à 3 bateaux et moins de 4 kg de thon rouge par bateau soit 1 thon pour 10 bateaux ou encore un thon par bateau tous les dix ans !

Bilan 2021 : 29.300 kg pour un peu moins de 800 prises (poids moyen 38 kg).

Merci à toutes les associations pour leur travail, leur implication et le respect général des procédures malgré les fortes contraintes imposées par la DPMA.

Nous constatons toutefois quelques petites difficultés en fin de saison dans quelques associations.

La gestion de la dernière semaine de campagne devra être affinée (certaines tensions sont assez normales). Les notions d'équité et de partage de plus en plus prédominantes, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres fédérations (pratiques douteuses, voire plaintes suite à ventes de bagues !).

Un procès est en cours concernant le 1% attribué à la pêche de loisir, les « petits métiers » ont gagné leur procédure.

Thon rouge 2022 consignes

Les conditions de participation et les consignes à respecter sont draconiennes : les inscriptions des clubs sont à réaliser au cours du premier trimestre de l'année en cours (au plus tard fin février !).

- Nous demandons 10 bateaux minimum par association (car moins de 4kgs *attribués* par bateau : poids moyen des prises = 40 kg). C'est le bateau qui est autorisé, on peut donc prendre à bord n'importe quel pêcheur qui, bien sûr, doit être adhérent FNPP.

Il faut désigner par association un « **correspondant thon** » joignable pendant toute la campagne et prévoir son remplacement en cas d'absence.

Chaque bateau FNPP doit **afficher 1 fanion FNPP**.

La participation aux **séances de formation** « campagne de thon » est indispensable (voir correspondants régionaux). La FNPP s'assure du **respect du quota attribué** et de la **gestion rigoureuse des bagues**. Chaque président doit signer un **engagement écrit**. Le protocole en place doit être strictement suivi, dans le cas contraire aucune participation n'est possible.

Les critères de pondération sont : Nombre de bateaux, Nombre de pêcheurs de thon, Nombre d'adhérents.

Consignes campagne Thon rouge doivent être signées par tous les pêcheurs.

Les cotisations doivent être réglées **avant fin avril 2022**. Le respect de la procédure est imposé par le ministère.

Des quotas globaux de **bagues** et quotas de **thon rouge** constants.

Pour la FNPP : 29.345 kg et 3.300 bagues bien que le nombre de pêcheurs et de demandes d'autorisations soient en augmentation (+1.000).

Yves Thillet (17) : Quelle est la répartition des quotas entre les fédérations ? On entend dire que les autres fédérations peuvent pêcher un thon par personne. Une autre fédération disposerait d'un quota de 22 tonnes ?

Jean Kiffer : les chiffres exacts figurent dans l'arrêté thon rouge. Nous contestons effectivement la répartition des quotas et un procès est en cours pour pouvoir obtenir davantage d'équité.

Serge Munoz (06) : Qu'en est-il concernant le collectif « COMPASS » ?

Jean Kiffer : Ils sont toujours comptés sur le quota Plaisance, la DPMA ne veut absolument pas changer ce système. Les pêcheurs de Compass ne sont eux-mêmes pas d'accord avec ces dispositions.

Consultations sur le projet d'arrêté 2021 : nous déplorons une faible participation de la FNPP à cette consultation ! Cela ne nous aide pas à défendre notre cause...

Nous disposons d'une bague pour 3 bateaux et moins de 4kg par bateau, soit 1 thon par pêcheur tous les dix ans ! Que fait-on ? Nos actions ?

Nos demandes pour l'avenir : Un thon par pêcheur et par an, revenir sur cette scandaleuse répartition entre pros (99%) et loisir (1%)

Prise en compte de notre **poids économique**, de l'article 15,16,17 de la PCP et du Plan pluriannuel.

Nous demandons des règles cohérentes au **niveau européen**, une période de pêche plus étalée dans le temps, des règles claires pour tous basées sur le nb de pêcheurs et/ou bateaux.

Info : le ministère prévoit un nouveau logiciel pour gérer la campagne de thon rouge (à suivre). Nous avons fait part de nos souhaits.

Thon rouge perspectives 2022

Nos actions en justice

Nous sommes en désaccord sur le mode de répartition des quotas entre fédérations. Une action en justice est en cours, le mémoire en défense est bouclé, nous attendons maintenant une date d'audience au tribunal.

Nous sommes confrontés à une situation de blocage concernant le quota de 1% alloué aux plaisanciers. Nous déplorons depuis longtemps le refus de dialogue de la ministre de la mer. Dernièrement cette dernière s'est déclarée disposée à corriger cette absence d'échanges mais n'a rien lâché sur le fond. Elle reste engluée dans la gestion du Brexit et nous ne sommes visiblement pas pour elle une priorité !

Nous avons lancé une action juridique commune avec la FFPM, le financement retenu est de 3 euros par bateau (versé en 2021). Ce financement est suffisant pour boucler la totalité de la procédure.

Nos actions de lobbying

Thierry Coste (Lobbyste) : Le ministère a un problème de traitement de la FNPP, la notion de loisir n'est effectivement pas perçue comme une priorité, bien que **le poids économique** des activités de plaisance soit **important** (bien supérieur à celui des professionnels !). La ministre refuse de reconsidérer sa position actuelle. Il faudra donc faire appel directement aux **services du Premier Ministre et, si nécessaire, de l'Élysée**. Nous espérons une audience en février.

Les activités de loisir génèrent des emplois et des retombées économiques qui doivent être considérés et respectés. Nous allons fortement appuyer ce message dans les semaines à venir, nous devons profiter de la période pré-électorale, toujours propice pour obtenir de accords si nous avançons les bons arguments auprès des bons interlocuteurs. La ministre actuelle n'est peut-être encore là que pour quelques mois...

Quelques faits 2021

Application Fishfriender : il faut penser à **se familiariser** avec l'application, c'est important, les obligations de déclaration pour certains poissons pourraient voir le jour rapidement ! Un mode d'emploi très pédagogique et actualisé est disponible sur notre site fnpp.fr dans l'espace réservé aux associations.

Enquête FranceAgrimer : nous sommes en attente des résultats concernant l'utilisation de l'application Fishfriender (résultats non communiqués à ce jour, nous ne savons pas pour quelle raison). Précisons que **la FFPM est favorable autre développement d'une autre application parallèle !**

Qu'en est-il de la fin du chalutage pélagique sur le **plateau de Rochebonne** ? L'attitude de la Ministre est encore une fois inquiétante. De nouvelles interdictions sont envisagée en l'absence totale de concertation !

Annick Danis (17) : Nous n'avons pas de nouvelles récentes.

Jacques Buteau (17) : Pas de nouvelles non plus, à priori il serait question de sanctuariser le plateau de Rochebonnes.

Nos réactions suite au rapport des députés D. Quentin (17) et JP Pont (62) :

D. Quentin qui avait pris position contre les pêcheurs de loisir a depuis modéré son propos. Par contre **JP**. Pont persiste et signe...une réaction forte s'impose à la faveur des législatives qui approchent ! Il faut marteler notre poids électoral auprès de tous les députés !

Grand Port Maritime de Marseille : un collectif a été constitué pour dire halte aux interdictions abusives ! Notre fédération affirme son soutien sans faille à ce collectif.

A lire : les publications sur notre site fnpp.fr et les contacts en cours avec le sous-préfet à qui le CD13 a adressé un courrier. C'est le statu quo pour l'instant, on attend un retour.

L'attitude ambiguë et contreproductive du **président de la FFPM** : il semblerait que Gérard Perrodi, dispose d'un accès à nos fichiers internes. Nous allons changer les codes réservés à l'espace interne sur notre site fnpp.fr. La FFPM soutient en parallèle le développement du système CATCH MACHINE (Hakathon) avec le soutien d'Ifremer qui cherche comme toujours à obtenir des subventions.

Comité Départemental FNPP 13 : l'assemblée constituante eu lieu le 12 juin 2021. Merci à tous, de nombreux contacts restent à établir.

Projet Catchmachine (Hackathon) soutenu par la FFPM : Attention ! Jean-Antoine Véruni (président du CD13) confirme les agissements de Gérard Perrodi, qui ne vont absolument pas dans le même sens que la FNPP. Il demande également à connaître la procédure pour être représenté au sein du Comité de façade Méditerranée. Un contact sera pris avec Jean Mitsialis (Comité Régional Occitanie) pour entamer une intégration progressive. Il y aura d'abord une invitation aux réunions puis à terme le CD13 présentera sa candidature dans la cadre des prochaines élections.

Nous sommes l'objet de nombreuses attaques des animalistes, des attaques violentes et odieuses. La ruralité et la démocratie sont en danger ! Nous comptons sur les **actions de Thierry Coste** pour défendre la légitimité de nos activités de plaisance et de pêche de loisir.

ATTENTION : il existe un projet de mise en place d'un **PASS pour aller pêcher** dans le périmètre des Parcs du Golfe du Lion !

Jean-Claude Hodeau (66) : Nous allons intervenir pour contrecarrer ce projet.

Jean kiffer : Une action sera menée au niveau national et régional pour formuler notre ferme opposition à ce projet. Encore une fois, les parcs marins sont un outil pour nous imposer toujours davantage de contraintes. A noter que la FFPM semble favorable au développement du projet « Catchmachine ».

National

Travaux DPMA

L'état d'esprit est peu constructif, parfois détestable. Toujours aucune véritable considération pour nos activités. Avec l'arrivée d'Eric Banel nous avons espéré la mise en place de nouvelles méthodes de travail, mais la politique générale de la DPMA n'évolue pas. Actuellement tout est gelé.

Une réunion tripartite : Ministère – DPMA – FNPP est toujours en attente.

Rappel : deux actions en justice sur le thon rouge :

1 - Demande de **recours amiable** sur la répartition pros / loisir du thon rouge (Tribunal Administratif en cours, puis conseil d'Etat et enfin cour de justice européenne).

2 - Répartition entre fédérations : **attente du jugement** du tribunal administratif

Nouveau Ministère de la Mer

Nous travaillons régulièrement avec le cabinet de la ministre : François Lambert, Sidonie Folco, Gonzagues De Moncuit, sont des personnes à l'écoute, que nous connaissons bien. Mais nous n'avons pas de résultats à ce jour ; cela est principalement dû à l'attitude et au manque d'écoute de la Ministre.

Avancées récentes : nous avons tenu 2 visioconférences, une avec le cabinet du ministère de la mer puis un autre **directement avec la Ministre**. Sans évolution notable à ce jour. Nous n'avons **rien obtenu de tangible** pour l'instant.

Un espoir : la DPMA envisage à l'avenir **un guichet unique pour la pêche de loisir** afin d'éviter la multiplication d'interlocuteurs comme c'est actuellement le cas. Il est question de réunir : la DPMA et la Direction des AFF MAR. Les **actions de lobbying** doivent être intensifiées dans ce sens, sinon rien n'avancera !

Le Groupe de Travail N°5 (présidé par Jean Kiffer) : nos propositions ont été retenues mais la situation reste complexe. Le SG Mer et le CNML ne sont pas organismes décisionnels.

Comme indiqué ci-dessus deux réunions de clarification ont eu lieu en présence de la ministre (visioconférence avec la FNPP). Nous attendons beaucoup du projet de création d'une **direction générale de la mer** (DPMA – Aff Mar).

Le rapport Médevielle sur la pêche de loisir : il vient d'être publié (enfin !). Le texte complet (194 pages) est en ligne sur notre site fnpp.fr (lire notamment le résumé de 7 pages). Attention : tout ce qui est noté dans ce rapport ne sera pas forcément appliqué ! Il s'agit juste d'un rapport, qui ne comporte d'ailleurs pas que des choses intéressantes pour nous...

Yves Thillet (17) : ce rapport précise que notre fédération n'a aucun agrément ministériel (page 30.).

Jean Kiffer : Notre demande **d'agrément est en cours**. Il faut savoir que seule la FFPS dispose d'un agrément Jeunesse et Sports et regroupe les activités mer et eau douce.

Plateforme pour une Plaisance et une Pêche de loisir **Eco-responsable (3PE)** ? Ce projet qui vise à rassembler les **principales fédérations** pour pouvoir peser davantage est difficile à mettre en place car aucune entente ne s'est avérée pour l'instant possible avec la FFPM (opposition constante de Gérard Perrodi).

Comité du Nautisme et de la Plaisance : ^[F1] nous poursuivons les travaux en visioconférence. L'assemblée plénière a eu lieu le 15 décembre 2021 (Présentation des travaux GT5). La résolution pêche de loisir reste à mettre en œuvre (déclaration et quota mensuel).

Il faut définir la place de la plaisance dans les Aires Marines Protégées et les parcs éoliens (fixe et flottant) et continuer les opérations de sensibilisation et de formation.

Démarches en cours à la DPMA

Entrevue avec Éric Banel : nombreux contacts mais toujours pas d'avancées significatives.

A signaler : une nouvelle personne, **Léa Pertel** (DPMA) est désormais **en charge de la pêche de loisir**. A priori une personne ouverte, nous espérons juste qu'elle disposera d'une autonomie suffisante pour pouvoir progresser avec nous sur les thèmes de travail qui restent à poursuivre.

- Baos - Lignes mortes : en cours de finalisation - Attente texte porteur- OK
Relance

- Relèvement de deux filets à partir d'un seul bateau – Blocage => à relancer (Sécurité)

- Appareux d'aide à la remontée des engins de pêche : note administrative ; pas de verbalisation à terre.

- Expérimentation d'un quota mensuel sur le bar : en 2022 ? 2023 ?

Important : un nouvel **Arrêté Marquage** (très mal venu !) est entré en vigueur le 30 décembre 2021 (voir texte précis sur site fnpp.fr). Le nouveau texte exige le **marquage juste après la prise** !

Jean Kiffer : Avant le débarquement, la mesure antérieure était bien suffisante : nous ne vendons pas notre poisson en mer ! Nous contestons cet arrêté qui ajoute toujours plus de contraintes injustes et inutiles aux plaisanciers !

Plusieurs ajouts de poissons à marquer sont à noter : le thon blanc, le thon obèse, le listao et la dorade rose. Dérogation toutefois pour maquereau homard et langouste (marquage avant débarquement) – Vivier autorisé.

Notre formulons notre **ferme opposition** à ce nouveau texte, très maladroit.

Thierry Coste (Lobbyiste) indique qu'il faudra dénoncer cette attitude, complètement **absurde** surtout à la veille des prochaines élections : risque de se mettre tous les plaisanciers à dos !

Dominique Viard (62) : Qu'en est-il du projet « Permis de pêche en Mer » ? C'est la seule façon de pouvoir recenser précisément le nombre de pêcheurs récréatifs.

Jean Kiffer : Nous sommes très circonspects. Nous demandons une déclaration des pêcheurs et des prises **seulement pour les espèces en danger** pour lesquelles **le prélèvement des pêcheurs de loisir s'avérerait significatif** et non pas systématiquement pour tous les poissons (on ne va pas déclarer la prise d'un chinard ou d'une girelle !) ! Pour l'instant la déclaration systématique n'est envisagée **que pour le thon rouge et peut-être le bar dans un proche avenir**.

Annick Danis (17) : Il faudrait créer un groupe de travail pour réfléchir et parler d'une possible carte de pêche ? Cette solution pourrait générer une source de revenus conséquente pour la FNPP. Il est souhaitable d'approfondir le débat ! Pour exemple, la LPO génère des fonds en imposant justement une carte. Pour rester crédibles et solides, nous devons pouvoir valoriser nos travaux et trouver des financements pour nos projets.

Jean Kiffer : la **commission pêche est compétente** pour traiter ce sujet qui a largement été débattu lors du dernier congrès à Biscarrosse. Le texte de la commission a été voté pour un an à l'unanimité.

François Guyot (35) : Quel est l'avis de Thierry Coste sur ces sujets ? Il faudrait surtout signaler le poids économique total des pêcheurs et plaisanciers de loisir ! Le permis mer serait-il vraiment une mauvaise chose ?

Thierry Coste (Lobbyiste) : Un débat existe auprès des parlementaires. Attention à l'OPA possible de la pêche en eau douce qui rêve de taxer la pêche en mer, activité perçue comme « trop libre ». Ce n'est sans doute pas le moment d'avancer cette idée. Précision concernant la gestion de LPO : leurs revenus principaux ne proviennent pas des cotisations mais **d'une chasse permanente aux subventions** (énormes !). L'agrément FNPP est indispensable pour obtenir aussi des financements.

Jean Kiffer : nous ne sommes pas totalement opposés à une carte mer à l'avenir, mais **pour l'instant** nous allons nous en tenir à une déclaration pour les espèces en difficulté. On ne va pas changer de position à chaque réunion.

Claude Mulcey (33) : Dans nos messages, il est important d'insister sur le repos biologique. Une réunion de concertation est à venir dans la cadre du CMF Sud-Atlantique avec les professionnels.

Arcachon (33) : Nous sommes limités à 2 bars pendant que les pros débarquent des tonnes sur les quais en période frai !

Jean Kiffer : Cela fait partie de notre ADN, nous avons de tout temps insisté pour imposer une période de **repos biologique**. Nous avons même montré l'exemple, mais les pros sont encore loin d'être alignés sur nos positions, notamment au sud du 48^{ième} parallèle.

Raie brunette : Nous maintenons notre demande de levée de l'interdiction pour la pêche de loisir. Nous déplorons les actions des députés qui vont toujours dans le sens des professionnels et oublient d'y associer les pêcheurs de loisir ! La demande d'abrogation de l'arrêté d'interdiction renouvelée auprès de la DPMA : l'interdiction sera levée si quota demandé par la France pour une pêche ciblée est accepté.

Congrès 2020-2021

Le congrès électif 2020 -2021 a eu lieu en Aquitaine, à Biscarrosse (40) du vendredi 17 au lundi 20 septembre 2021. Congrès organisé par la FNPP et le CR Aquitaine. Merci à Bruno Fanara et son équipe. Merci à Muriel, Peggy et Léana pour leur présence et leur travail.

Les subventions promises par institutionnels sont en bonne voie, le département : c'est OK. La région : c'est en cours de finalisation.

Election du nouveau comité directeur et du président national : la liste présentée par Jean Kiffer **est élue à l'unanimité**. Merci pour votre confiance

Excellents travaux en commission – Les **synthèses sont publiées** sur notre site et dans Pêche & Plaisance N°72 de décembre 2021.

Renforcement de nos **actions juridiques** et **lobbying** : présence et intervention de Me Florian Douard et de Thierry_Coste.

Le prochain congrès (restreint) aura lieu au printemps 2022 si les conditions le permettent. Prévu à l'origine à Saint-Brice en Coglès les 09 et 10 avril 2022 il sera déplacé à une date ultérieure pour cause de premier tour des élections présidentielles. Le deuxième tour aura lieu le 24 avril, cette date n'est donc pas envisageable non plus.

Possibilité de visioconférence si vraiment nous ne trouvons pas de date adéquate pour une réunion en présentiel à St Brice en Cogles (35).

Les présidentielles 2022

Nos actions :

Plateforme CNP : nos propositions au sein du collège Usagers sont acceptées par tous. La FFPM a proposé de monter par ailleurs un collectif d'usagers. Nous ne sommes pas contre, mais il devra rester en cohérence avec les propositions des Usagers inscrites dans la plateforme CNP. Nous n'avons pas de nouvelles de Gérard Perrodi sur ce sujet pour l'instant.

La FNPP est membre de **l'Alliance des sports et activités de nature**. Cette organisation a été créée à l'initiative de Thierry Coste pendant le confinement pour pouvoir défendre et promouvoir tous les loisirs de plein air (poids socio-économique important !).

Les **chiffres clés de la plaisance** et des pêches de loisir en mer sont consultables sur notre site : fnpp.fr. Pour toutes interventions auprès des élus, il faut tous s'appuyer sur ces chiffres et **parler d'une même voix**.

Nos actions de lobbying :

Thierry Coste :

- 1) Confirme que la ministre n'a pas compris nos priorités et n'est pas à l'écoute.
- 2) Nous visons désormais l'accès au premier ministre, puis l'Élysée.
- 3) Il faut profiter de la période pré-électorale pour se faire entendre.
- 4) Il fallait adhérer à un collectif puissant (l'Alliance) capable de porter votre parole. Votre loisir est respectable, il faut donc arrêter de privilégier les pros car votre activité représente un vrai poids socio-économique important. Au printemps 2020, grâce à nos actions, les usagers d'activités de pleine nature ont été parmi les premiers à être déconfinés.
- 5) **En février prochain**, nous devrions avoir accès au premier ministre. Nous devons signaler que les ministères ne s'intéressent qu'aux sports de haut niveau. Ce n'est pas normal, il faut avant tout respecter les nombreux usagers de la nature. Attention à ne pas nous mettre sous cloche ! Il faut réussir à faire changer la donne pour enfin nous faire entendre. Nous allons voir ce que nous pouvons obtenir, il faut penser aux législatives et préparer **les questions aux candidats** ! Nous travaillons pour être précis dans nos demandes.

Nos questions aux candidats : Les principales priorités :

- Pêche du Bar : quota mensuel ou annuel
- 1% thon rouge et répartition entre fédérations à revoir
- Liberté de naviguer et de pêcher dans les parcs marins et éoliens
- Un guichet unique pour la pêche de loisir => règlements des points en suspens à la DPMA
- L'agrément FNPP (ministère de l'écologie).

M. Thévenot Alain (33) : Insister sur la notion **de repos biologique** (plaisanciers + pros !). Demander 4 mois de fermeture pour tous.

Jean kiffer : cette notion est comprise dans le principe de quota mensuel. Nous avons lutté pendant de nombreuses années contre IFREMER qui a longtemps

prétendu qu'il était possible de pêcher sur les frayères sans dommage pour la ressource !

André Cornou (76) : Il faut aussi valoriser **le rôle éducatif** de la pêche de loisir (actions auprès des jeunes).

Thierry Coste : effectivement il est important de répéter et signaler que nos actions font changer les comportements dans le bon sens : notion de pêche **éco-responsable**, rôle éducatif important.

Jean Kiffer : Certes nous allons toujours dans le bon sens mais il **est** injuste de s'acharner systématiquement contre nous qui sommes justement les premiers défenseurs de l'environnement !

Thierry Coste : Tous ces points seront bien rappelés et répétés, la méthode « du disque rayé » fonctionne toujours !

Les événements nautiques fortement perturbés

De très nombreuses annulations

- Assises Nationales du Nautisme et de la Plaisance : annulées en 2021.
- Nos Assises de la Plaisance et des Pêches en mer : reportées puis annulées en 2021. Projet 2022 ou 2023 ?
- Notre congrès national : reporté en oct 2020 puis en mai 2021 puis finalement sept 2021
- Barracuda Tour : annulé en 2020 et 2021. Edition 2022 définitivement annulée
- Grand Pavois du 28 sept au 03 oct 2021 : maintenu (nous étions absents).
- Cap d'Agde : Nous y étions. Participation active
- Mille sabords : Nous y étions. Météo difficile
- Nautic de Paris : Nous y étions - Visitorat en baisse, mais de nombreux contacts importants qui ne sont possibles qu'à Paris ont été maintenus. Nous avons été reçus sur le grand stand du ministère de la mer. Merci aux bénévoles qui ont tenu le stand FNPP.
- Salon de Clermont Ferrand 2022 : annulé
- Salon de Nantes 2022 : reporté en 2023

Les conséquences de ces annulations sont importantes sur le plan économique et social. Malgré un contexte difficile, nous constatons un nouvel engouement pour les **activités de loisir en mer** (et pourtant on ne nous écoute toujours pas !). L'amorce d'une **reprise encourageante** est confirmée pour la filière nautique : les carnets de commande sont pleins, gros délais de livraison sur les bateaux (pas avant 2023).

- Salon de Port-Camargue (avril 2022) : incertain pour l'instant mais sera confirmé si l'accalmie sanitaire se confirme en mars.

- Salon de Cagnes/mer ou Antibes : Serge Munoz confirme que cette manifestation n'existe plus.

Focus juridique

Récapitulation des points juridiques en cours :

Thon rouge :

- Répartition des quotas entre fédérations, requête au Conseil d'Etat => Tribunal Administratif : en attente d'une date d'audience.

Répartition entre pros et pêcheurs de loisir : Saisie du Tribunal Administratif FFPM /FNPP : c'est OK (CE puis CJE ?) : Att Mémoire en déf. de la Ministre ?

Résolutions européennes – Pêche de loisir intégrée dans la PCP - Les articles 15,16 et 17 de la PCP

Agressions en mer :

- Agression en mer à Préfailles (44) : dossier suivi par l'avocat FNPP. Le dossier n'est pas abandonné, une nouvelle procédure est bien en cours.

- Agression à Bourgenay (85) : il s'agit d'une agression lors d'un concours de pêche en mer. Nous attendons les résultats de l'enquête puis nous entreprendrons une action en justice.

- Dossier Renaud Thon rouge à Oléron (17) : Le procès s'est tenu au Tribunal de La Rochelle le 13 décembre 2021. Le contrevenant a été condamné à 4.000 euros d'amende avec confiscation du bateau et du matériel de pêche. Le FNPP s'est portée partie civile et a obtenu 600 euros de dommages et intérêts + 800 euros de remboursement de frais d'avocat. Nous avons donc eu gain de cause et ce n'est que justice. Enfin un exemple qui devrait faire réfléchir les

braconniers. La personne condamnée dans cette affaire a désormais un casier judiciaire.

Nos actions **auprès de l'OFB** : Nous avons rencontré Michel Peltier, nouveau délégué mer pour l'OFB sur le Nautic de Paris et avons convenu d'un **partenariat possible** afin de favoriser nos actions communes et l'obtention d'un agrément.

Thierry Coste : C'est une bonne idée, la garantie d'un engagement. Je connais bien Pierre Dubreuil, directeur Général de l'OFB. L'OFB qui est en fait le bras armé du ministère de l'écologie. En passant par ce chemin, nous pouvons peser sur le ministère, c'est la « même boutique ».

Revue Pêche Plaisance

Une revue de qualité, de plus en plus lue et diffusée : tirage trimestriel de **24.000 exemplaires**.

Un design plus porteur, une présentation plus claire, des textes toujours de meilleure qualité. La revue est une de nos forces, merci à tous ceux qui contribuent à son élaboration.

Le renouvellement de notre revue « **Pêche & Plaisance** » vient d'être **accepté** par la CPPAP. Nous statuerons sur le changement de nom ultérieurement. L'autorisation de diffusion de notre revue au « tarif presse » est renouvelée jusqu'en 2027

Le point sur Pêche Plaisance N°72 (décembre 2021)

La distribution a eu lieu fin décembre. Un numéro complet, beaucoup de matière variée et la publication des dernières synthèses des commissions du congrès national de Biscarrosse. Une petite coquille a été signalée en couverture (« PP72 de décembre 2022, c'est une erreur, il s'agit bien sûr du dernier numéro de 2021). Nous attendons vos suggestions sur la forme et sur le contenu afin de permettre l'amélioration constante de notre bulletin.

Penser à communiquer à partir de notre revue : envois réguliers aux élus, aux administrations et correspondants locaux...

Penser déjà au prochain numéro : PP N°73 (mars 22)

Nous attendons dès à présent vos articles, vos photos, pour une parution fin mars / début avril.

Les responsables **régionaux** et **départementaux**, les responsables de **commissions** doivent fournir leurs articles **avant le 14 février 2022**.

Les articles concernant **la vie des associations** sont attendus **avant le 21 février 2022**.

Par ailleurs, nous sommes constamment à la recherche d'articles variés concernant les techniques de pêche, les notions de navigation, les opérations de protection de l'environnement, la formation des jeunes, les conseils de sécurité...etc. N'hésitez pas à nous transmettre vos textes !

Guides des bonnes pratiques

Un très grand succès. Une démarche formidable pour notre image. Des retombées exceptionnelles et à ce jour plus de **2.100.000 guides distribués** (depuis une dizaine d'années). De quoi justifier notre statut d'intérêt général !

Guide national : depuis 2020/2021, ajout de plusieurs rubriques : Plaisance, plongée en apnée et kayak de mer.

Nouveau guide jeunesse : un énorme succès. Merci à tous ceux qui ont participé à son élaboration et à son financement

Bilan 2021 : plus de 120 000 guides imprimés et distribués. Les différentes versions : Occitanie – 66 - 17 - 85 - 44 – 56 – 22 – National

Les guides 2022 :

Penser aux demandes de subventions. Les nouveaux éléments concernant les nouveaux projets et leur financement sont à nous fournir **avant fin mars** (gestion lourde !). Tous les départements et régions qui n'ont jamais contribué à l'édition d'un guide local doivent faire un effort !

Yves Thillet (17) : il nous reste en stock des guides 2021 mais ils ne sont plus à jour suite à la sortie du nouvel arrêté de marquage. Il faudrait publier une feuille à insérer dans ces guides qui sont désormais incomplets.

Annick Danis (17) : il faut diffuser les dernières informations aux Offices du Tourisme et aux différents partenaires locaux.

Jean Kiffer : Nos documents ont vocation à devenir obsolètes. Il faut se référer à la date d'émission notée sur chaque exemplaire. Nous ne pouvons pas actualiser nos guides en temps réel lorsque qu'un nouveau texte voit le jour !

M. Cieren (85) : dans l'édition 2022 il faudra penser à préciser que les textes sont susceptibles d'évoluer après parution.

Jacques Andrieu (34) : On pourrait ajouter un QR code qui indiquerait les dernières modifications ?

Partenariats, sponsors et communication

Nos partenariats actuels

CIC Ouest : ce partenariat prévu sur 3 ans est arrivé à échéance

De nouveaux contacts, de nouvelles négociations sont en cours : CMB (pas possible). Nous allons tenter un partenariat auprès de **ARKEA**, qui apprécie notamment que le siège FNPP soit situé en Bretagne. ARKEA, c'est aussi un partenariat existant avec les **Ets LECLERC**, déjà engagés pour le respect du repos biologique.

Jacques Tallut (partenariats / évènementiel) estime qu'un travail avec la FNPP pourrait servir l'image de LECLERC. Une synergie qui peut aboutir. Nous allons nous en occuper prochainement.

Sambo (assurance bateau) : notre partenariat est confirmé. Le patron de la Sambo se propose de faire adhérer à la FNPP l'association organisatrice de l'Open des Glénan. L'adhésion est en cours de finalisation.

MAIF assurance responsabilité civile :

Mise en place d'un **contrat de groupe** RC et Local : valable en 2021 pour toutes les assos FNPP à jour de cotisations.

Complément **plongée en 2022** : la FCSMP a rejoint officiellement la FNPP depuis le 1^{er} janvier, nous avons créé une carte d'adhésion spécifique (plastique). Un contrat d'assurance complémentaire (26 euros) est proposé aux chasseurs sous-marins (contrat choisi par 10% d'entre eux). La RC de base est déjà largement suffisante.

Confirmation auprès de *André Cornou (76)* : la nouvelle association de Fécamp bénéficiera bien de l'assurance Maïf après mise à jour du listing des adhérents et paiement des cotisations 2022.

Lowrance : ce partenariat est confirmé avec les **Ets Kent**

Bénéteau : partenariat à étoffer

Jeanneau : partenariat à étoffer

Assurance « association » MAIF précisions

Le contrat MAIF : consulter sur le site fnpp.fr (espace réservé), l'exposé des garanties, l'attestation d'assurance et le mode d'emploi 2022.

Qui est couvert par cette assurance et quand ?

- Les dirigeants de la FNPP (Président national - Bureau et Comité Directeur - Comités départementaux et régionaux)

- Toutes les associations affiliées à la FNPP (l'effectif total) à jour de leurs cotisations 2021 et de leur contribution solidaire 2021.

Possibilité de souscrire un contrat complémentaire si nécessaire (matériel spécifique et locaux au-dessus de 100 m² par exemple).

Extension des plafonds pour certaines pratiques (plongée par exemple)

Véhicules : c'est hors sujet, il s'agira d'un autre contrat.

Commission Administrative

Effectifs et cotisations : il faut multiplier les démarches de recrutement dans vos secteurs. Les fédérations concurrentes sont en difficulté...

Claude Mulcey (33) : une nouvelle fédération réunissant plaisanciers et pros vient d'être créée en Méditerranée. Sommes-nous appelés à les rejoindre ?

Jean Mitsialis et Jean Kiffer vont regarder de quoi il s'agit réellement, le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain comité directeur.

Cotisations FNPP : les reçus sont délivrés régulièrement. Lors des versements par virement, merci de **préciser le N° fédéral et le nom de l'association** dans le libellé afin de faciliter le travail de la comptable.

Le fichier Excel des adhérents (trame normalisée FNPP) : Merci d'ajouter du **N° de chaque carte fédérale**. Les adhérents qui ont perdu leur carte doivent remplir une **déclaration sur l'honneur** et le secrétariat national délivrera un duplicata (le numéro d'origine doit rester inchangé). Les associations qui ne possèdent plus les souches des cartes précédemment délivrées doivent

absolument faire des recherches auprès des précédents bureaux : c'est le cas notamment chez Jean-Luc Coret à Berck sur mer et chez François Guyot à Saint-Malo. Il faut tenir compte du fait aussi que les cartes papier sont fortement détériorées après quelques années.

Jean Kiffer : S'il n'est pas possible de faire autrement, nous délivrerons comme nous l'avons déjà fait pour certaines associations des carnets complémentaires. Il faut réussir à identifier absolument *tous les numéros de cartes fédérales* avant la fin de l'année !

Timbres 2022 : Ils ont été distribués à chaque responsable de CD et doivent être transmis rapidement aux assos de chaque secteur (en réunion ou par la poste). En cas de dotation insuffisante, des dépannages sont possibles sur demande auprès du secrétariat.

Contributions solidaires et dernières cotisations 2021 : après 3 ou 4 relances en fin d'année, nous avons dû procéder à la **radiation** de 13 associations pour **défaut de paiement** (cas de figure prévu dans nos statuts). La perte de ces associations représente un effectif d'un peu plus de 200 adhérents. Les adhérents « perdus » ont été invités à souscrire une adhésion individuelle.

Comment éviter les baisses d'adhérents et rajeunir les effectifs : nous devons avoir des **associations dynamiques**, proposer des **animations attractives** aux nouvelles générations !

Notre effectif global de 2020 était en augmentation malgré les baisses constatées dans nos anciens clubs (vieillessement, effets du Covid 19 notamment). Une nouvelle augmentation est constatée en **2021 : plus de 1.200 adhérents**.

Nous enregistrons constamment l'arrivée de nouveaux clubs, les prévisions **2022 sont de + 1.000 adhérents**.

Attention cette situation peut être trompeuse, nous enregistrons 2.000 nouvelles adhésions mais aussi une baisse de 800 membres dans les associations déjà affiliées !

Commission Administrative (suite)

Après Life : Nous poursuivons notre suivi palourdes sur la plupart des sites.

Un **projet de thèse** est envisagé concernant la consolidation des données recueillies depuis 7 ans.

Financement : un dossier a été déposé à Agrimer le 17 juin 2021. Nous attendions depuis un feu vert et nous avons relancé la DPMA (Eric Banel).

Finalement **un refus** nous a été opposé : FNPP **non éligible** ! Nous allons rechercher de nouveaux financements : FEAMP ?

Annick Danis (CD 17 et responsable « Après-Life ») demande à disposer d'un courrier officiel formalisant le refus du financement Agrimer.

Notre site fnpp.fr : à consulter très régulièrement pour se tenir au courant de toutes les informations importantes en temps réel (rubrique **dernière minute**).

L'Espace **réservé aux associations** : A consulter absolument (codes d'accès disponibles sur demande au secrétariat). Ces **codes d'accès vont être changés** dans les prochains jours et seront communiqués **UNIQUEMENT aux présidents** d'associations. Ces **codes confidentiels** ne devront être divulgués qu'à certaines personnes de confiance, officiellement désignées.

Jean Kiffer précise que tous les documents présents dans l'espace interne ne doivent **absolument pas** être diffusés à l'extérieur !

Jean Mitsialis (Occitanie) propose d'opter à l'avenir pour un logiciel spécialisé capable de générer automatiquement un mot de passe pour chaque association.

Annick Danis (17) : Sur le site, nous devons mettre en valeur nos objectifs (Accueil/Présentation FNPP). Jean Kiffer précise que la **plaquette de présentation de la FNPP**, mise à jour en 2021, est un document très complet qui explique bien nos valeurs et nos missions (cliquer sur le document).

Statuts et Règlement intérieur : les dernières modifications ont été adoptées en congrès 2021 (AGE et AGO).

Bilan financier 2021 :

Facteurs favorables : partenariats + perception des arriérés Life.

Facteurs défavorables : baisse d'effectifs dans les anciens clubs.

L'exercice comptable 2021 est en cours d'analyse. Notre trésorerie est restaurée.

Rappel : passage de la cotisation à **15 euros en 2021** et tarif **maintenu en 2022**.

Les **augmentations de nos frais** depuis 2016 : le coût de la vie sur les quatre dernières années est en hausse sensible (inflation). Nous constatons également

une **forte hausse des frais postaux**, surtout pour l'acheminement du Pêche Plaisance (version papier). Nos dépenses comprennent aussi les frais juridiques.

André Cornou (76) : Nous devrions envoyer la revue en version numérique ce qui réduirait considérablement les coûts.

Jean Kiffer : les anciennes revues sont déjà disponibles en version numérique sur l'application FNPP (ainsi que les guides pratiques). Concernant l'acheminement uniquement numérique de PP, nous ne sommes pas prêts au basculement dès à présent. De nombreux adhérents vont refuser ce système, nous risquons de perdre trop de monde en route.

Cotisation EAA : nous ne sommes plus adhérents EAA, mais nous restons en contact et à l'écoute des derniers développements.

L'augmentation générale de nos frais entraînera peut-être le passage de la cotisation FNPP à 16 euros en 2023 si cela se confirme.

Distribution de matériels

Les timbres 2022 sont disponibles auprès des responsables départementaux.

Carnets : une petite dotation est disponible auprès des CD et CR. Le secrétariat national **délivrera les compléments** nécessaires sur **demande écrite** (e.mail).

La carte fédérale doit être conservée par chaque adhérent : **numéro unique**, indispensable pour pêcher le thon et peut-être pour le bar en 2022 /2023.

Ne distribuer les nouvelles cartes **qu'aux nouveaux adhérents**. Quand la carte est pleine, ne pas la remplacer mais **recoller les nouveaux timbres** sur les cases déjà remplies. Garder impérativement **les souches au bureau de l'association**.

Refaire des cartes pour les adhérents ayant actuellement une carte dans la **tranche 47000 à 52000** et une numérotation **de couleur rouge**.

Distribution de matériels – Aides Financières CD et CR

Aides financières aux CD et CR : les aides accordées doivent correspondre à des actions menées pour la FNPP.

Les reconductions 2021 et 2022 ont été votées lors du dernier CD. Justificatifs exigés.

Autocollants FNPP à 0,50 euros : ils sont désormais disponibles !

Pavillons : à étendre à tous les bateaux FNPP, nous disposons du stock nécessaire (3,00 euros pièce).

Banderoles FNPP : normalement il n'y a plus de besoins.

Guides des bonnes pratiques 2021 encore disponibles et peuvent être envoyés dans les associations. Nos stocks doivent être écoulés au plus vite !

Matériel « Respectons les Tailles » : planches couleur (0,50 euros), règles autocollantes (0,50 euros), pieds à coulisse (1,50 euros) sont également disponibles sur commande à adresser par e.mail au secrétariat FNPP (fnpp@orange.fr). Tout le matériel est payable à la commande, l'expédition est réalisée ensuite sous quelques jours.

Débats

Mesures sur le bar 2022 :

Face à la situation, quelles actions entreprendre ? Nous restons sur ce qui est actuellement en cours. Nous irons à l'Élysée en dernier recours pour faire passer nos demandes avant les élections présidentielles et législatives. Nous espérons aussi beaucoup de la présidence européenne de la France cette année.

Nos actions sur le **thon rouge** : Qu'en pensez-vous ? La suggestion d'une **pétition** est à étudier, mais qui va gérer ce projet qui semble (par expérience) assez peu porteur... ?

Jean Mitsialis (Occitanie) : la solution c'est **d'actionner les députés** à l'approche des législatives (il faut absolument aller les voir en direct et leur poser les bonnes questions).

Serge Munoz (06) : certaines associations se plaignent de voir le quota de thon attribué en début de saison, amputé durant la dernière semaine de pêche.

Jean Kiffer : **Il est très difficile de gérer le quota global**. Si nous dépassons, nous seront sanctionnés et si le quota n'est pas atteint il est reversé aux pros. Nous ne pouvons prélever l'essentiel du quota au tout dernier moment, c'est ingérable. Ce point particulier sera indiqué dans la convention signée par les présidents.

Pierre Stéphan (64) : Peut-on demander à **augmenter le nombre de bagues**. Le nombre actuel est difficile à gérer, il nous faudrait au moins **une bague par bateau**. Nous sommes prêts à payer des bagues supplémentaires (sans augmentation du quota attribué).

Jean Kiffer et Jean Mitsialis précisent que cette demande est régulièrement formulée auprès de la DPMA qui **refuse systématiquement** et ne lâche rien. Ils craignent qu'avec plus de bagues nous ne sachions plus tenir les quotas. Nous avons déjà réussi à **augmenter significativement le nombre de bagues** ces deux dernières années.

La campagne présidentielle - Les questions aux candidats (sujets développés dans les paragraphes précédents).

Nos démarches de lobbying (paragraphes précédents également).

Parole donnée aux présidents ou à leurs représentants et questions diverses :

Claude Mulcey (33) : à Arcachon certains professionnels pêchent dans la bande des 3 milles. Personne localement n'ose contester ces pratiques traditionnelles, ce serait condamner certains pêcheurs artisanaux.

Jean Kiffer : Nous n'acceptons aucune dérogation. Il faut absolument combattre les arrêtés de ce genre ! Pas de chalutage dans les 3 milles !

Nous espérons que ce Comité Directeur vous aura apporté les informations et les réponses aux questions que vous vous posez.

La date et les conditions de notre prochain congrès restreint sera prochainement redéfinie.

C'est de notre travail en commun que dépend pour beaucoup l'avenir de notre activité. Vous avez besoin de la fédération et la fédération a besoin de vous !

La fédération c'est vous !